

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-32	Centre aquatique : Convention tripartite pluriannuelle d'utilisation – Collège Privé Notre Dame des Miracles de Mauriac 2025-2027
Date et heure de la séance	26 juin 2025 - 19h30
Lieu	Salle de la Mairie - MEALLET
Date de la convocation	20 juin 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	23
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacques BRESSON (Arrivé à 19h48)
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Thierry CHAMBON
François DEFLISQUE
Michel LAPORTE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Serge LEYMONIE	Jean-Pierre SOULIER
Guy QUINTANEL	Roger RIBAUD
Stéphanie SERIEIX	Serge VILLEMONTAIL
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Jacques SERRAT

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-32	Centre aquatique : Convention tripartite pluriannuelle d'utilisation – Collège Privé Notre Dame des Miracles de Mauriac 2025-2027
--------------------------------------	--

Monsieur Le Président expose que dans le cadre de l'utilisation du centre aquatique par le collège privé Notre Dame des Miracles de Mauriac, le département du cantal propose une convention tripartite entre la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, le Département du Cantal et le collège concerné pour la période 2025-2026 et 2026-2027.

La présente convention d'objectif sera conclue pour une durée de deux ans prenant effet le 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet de convention tripartite pluriannuelle d'utilisation – collège privé Notre Dame des Miracles de Mauriac 2025-2027,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention tripartite pluriannuelle d'utilisation – collège privé Notre Dame des Miracles de Mauriac 2025-2027 jointe en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention ou tout document s'y rapportant ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Meallet, le 26 juin 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER